

LA NORMALISATION DU TRAITEMENT DOCUMENTAIRE DES DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

Par Pierre-Yves DUCHEMIN
Bibliothèque nationale de France

Du fait de leur extrême variété, le catalogage et l'indexation des documents cartographiques ont pendant longtemps été considérés dans les bibliothèques et cartothèques comme des priorités secondaires, voire inexistantes, sinon d'une extrême complexité. De nombreuses institutions conservant des documents cartographiques ont ainsi souvent négligé le traitement documentaire des collections dont elles avaient la charge. En effet, un document cartographique, c'est aussi bien un plan de ville qu'une carte portulan, un globe qu'un atlas, une carte céleste qu'une spatio-carte, un calque manuscrit qu'un disque optique compact ou, tout simplement une carte.

La description bibliographique

Pourtant, un besoin existait, à l'état latent, au niveau international : la meilleure preuve en est que l'ISBD (CM) (1) a été le premier ISBD spécialisé à être élaboré par l'IFLA (2) pour être publié en 1977 ; une seconde édition mise à jour avec, comme la précédente, l'active collaboration de Monique Pelletier, a été publiée en 1987. Traduit en français pour ses deux éditions par le département des Cartes et plans de la Bibliothèque nationale (respectivement Mireille Pastoureau et Pierre-Yves Duchemin), puis devenu norme expérimentale AFNOR (3), il est devenu, après révision et mise à jour, fascicule de documentation sous la référence Z 44-067. Il a permis un essor rapide et un développement important des fichiers descriptifs de documents cartographiques en France, en incitant de nombreuses institutions à traiter leurs fonds, y compris les fonds anciens provenant souvent de confiscations révolutionnaires.

En outre, parallèlement, le développement de l'usage d'un texte normatif à la description des documents cartographiques a suscité l'apparition d'un enseignement professionnel spécifique, notamment dans de nombreux centres de préparation à la formation moyenne préparant au CAFB (4), au DBD (5), puis au DUT (6) et dans les centres de formation du CNFPT (7).

Le fascicule Z 44-067 permet ainsi de décrire assez précisément un document cartographique en fournissant une notice bibliographique découpée, selon le schéma de l'ISBD, en zones :

- zone 1 : titre, complément de titre, titres parallèles (en diverses langues) et mention de responsabilité,
- zone 2 : édition, particulièrement significative dans le cas des documents cartographiques : un plan de ville daté de 1658, 1936 et 1997 n'offre évidemment pas le même service au lecteur,
- zone 3 : " données mathématiques ", c'est-à-dire échelle (éventuellement calculée), mention de projection et coordonnées géographiques,
- zone 4 : " adresse ", c'est-à-dire nom de l'éditeur, lieu et date de publication,
- zone 5 : " collation " ou description physique (type de document, nombre de feuilles ou de coupures, format, support, matériel d'accompagnement, etc...),
- zone 6 : collection, relativement rare parmi les documents cartographiques modernes,
- zone 7 : notes, qui permettent d'exprimer une donnée qui ne peut être structurée dans les zones précédentes,
- zone 8 : numéro d'identification normalisé, disponibilité et prix,
- zone 9 : cette zone permet, si le besoin s'en fait sentir, le catalogage à plusieurs niveaux, qui reste la solution la plus élégante et la plus économique pour traiter les grandes séries cartographiques.

Les accès

Hormis l'accès par titre (qui n'est pas forcément l'accès le plus pertinent à un document cartographique, à moins qu'il ne s'agisse d'un atlas), la structure descriptive du fascicule Z 44-067, issue de l'ISBD (CM), ne propose malheureusement pas de solution en ce qui concerne les accès au document cartographique. Ce type de documents, comme tout autre document, nécessite des accès auteur personne physique, des accès auteur ou éditeur collectivité, des accès matière (ou sujet ou thématiques), pour lesquels existent des textes normatifs spécifiques au sein de la production de l'AFNOR. Parallèlement, il existe des listes d'autorité contrôlées et des thésaurus spécialisés (RAMEAU (8), PASCAL (9), FRANCIS (10), GÉOMINES, ICOMOS, etc.).

Les accès vedettes géographiques

En revanche, même au niveau international, rien n'existe en ce qui concerne la normalisation des accès noms géo-

graphiques. Cette question est l'un des axes de travail de la Section " Cartothèques et bibliothèques de géographie " de l'IFLA (11). Une fois encore, un besoin existe au niveau international ; un projet de mise en commun des fichiers d'autorité toponymiques français, anglais, allemand, néerlandais et italien a été étudié dans le cadre de la Communauté européenne mais, faute de moyens, il n'a pu aboutir.

Au niveau national également, cette question est à l'ordre du jour : la commission " documentation " du Comité français de cartographie, associée à la Commission de toponymie de l'Institut géographique national, a préparé dans le cadre de l'AFNOR, un texte normatif précisant la forme et la structure des accès géographiques. Après enquête publique et homologation comme norme française, avec, pour la relecture, la collaboration de Pierre-Yves Duchemin et Olivier Loiseaux, ce texte a été publié à l'automne 1993 par l'AFNOR sous la référence NF Z 44-081.

Les formats de structuration des données lisibles par ordinateur

Comme il a été dit plus haut, la normalisation en matière de traitement documentaire des documents cartographiques s'est plutôt penchée sur la description bibliographique que sur les accès toponymiques. Cette normalisation est le résultat du travail commun du programme fondamental UBCIM (12) de l'IFLA et de la section " Cartothèques et bibliothèques de géographie ". Cette tâche est relayée en France par la commission " documentation " du Comité français de documentation qui forme l'essentiel du groupe d'experts chargé de ce travail de normalisation au sein de l'AFNOR.

Devant l'informatisation croissante, non seulement des bibliothèques universitaires et des établissements spécialisés, mais également des bibliothèques publiques, un autre besoin de normalisation se fait sentir : si une norme AFNOR, issue de l'ISBD (CM), permet une description normalisée, si l'utilisation des normes françaises AFNOR existantes permet une normalisation des accès au document, cet ensemble de stratégies normatives s'avère en revanche insuffisant dès qu'il s'agit de normaliser la structure d'un enregistrement informatique dans une base de données, éventuellement destiné à l'échange national ou international. C'est là une autre tâche que la section " Cartothèques et bibliothèques de géographie " de l'IFLA qui compte parmi ses membres des spécialistes des " grands " formats MARC (13) utilisés dans le monde, a mené à bien.

Apparu dans sa première version en 1964, le format MARC a été développé pour répondre à des besoins de plus en plus fins d'interrogation de bases de données documentaires et à l'évolution des types de documents. Un format MARC actuel est capable d'analyser et de structurer les données des images satellitaires, voire des documents " virtuels " disponibles sur l'Internet (introduction du champ " 856 " qui contient l'URL d'un document et qui s'utilise comme lien hypertexte). Par ailleurs, des versions spécifiques " nationales ", tenant compte de divers contextes bibliothéconomiques, ont été développées.

Un format MARC ne contient pas de règles de catalogage : le contenu des données s'appuie directement sur l'analyse

offerte par le fascicule AFNOR Z 44-067. Le but d'un format MARC est de structurer les données de façon aussi fine que possible, afin de permettre des tris ou une interrogation aussi fine que possible. Si on envisage un échange de données d'un système informatique à l'autre, au plan national ou international, un enregistrement MARC doit être structuré en un fichier informatique réalisé selon la norme ISO 2709-1001, traduite en français sous la référence AFNOR NF Z 44-300. Cette norme définit le format d'échange " physique " sur le support de transfert.

Afin de faciliter l'échange de données au plan international, l'IFLA a développé une variante simplifiée du format MARC, c'est le format UNIMARC (14) qui est aujourd'hui la référence dans le domaine de l'échange des données. La section " cartothèques et bibliothèques de géographie " a participé à ce projet en analysant les divers formats MARC nationaux et en effectuant un tri des données pour fournir le concept de notice " minimale ", c'est-à-dire l'ensemble des éléments nécessaires à l'identification d'un document cartographique. Ce tri, sorte de plus petit commun dénominateur, est ensuite la base de propositions au programme UBCIM de l'IFLA pour une évolution d'UNIMARC vers une meilleure analyse des documents cartographiques : la récente traduction en français du format UNIMARC a pris en compte plusieurs données que, seul, le format INTERMARC prenait en compte. Par ailleurs, sur proposition de la commission " documentation " du CFC, ont été ajoutés au format UNIMARC les données relatives aux satellites Spot, curieusement absentes de la liste d'origine anglo-saxonne...

En France, les formats MARC les plus utilisés sont INTERMARC, développé par la Bibliothèque nationale et capable comme les formats UK-MARC (Royaume-Uni), LC-MARC (États-Unis), de traiter tous les types de documents, de la carte portulan au document électronique non édité et UNIMARC, souvent utilisé par les bibliothèques publiques qui considèrent que l'" universalité " d'INTERMARC ne leur est pas nécessaire. On trouve également, sur quelques systèmes d'origine nord-américaine, des variantes simplifiées du format LC-MARC.

L'avenir

Cette coopération internationale a porté ses fruits, ne serait-ce qu'au niveau national : les outils de normalisation du traitement documentaire des documents cartographiques sont maintenant communément admis et utilisés dans les cartothèques et bibliothèques françaises. C'est un premier pas vers un objectif plus ambitieux. Déjà, la Bibliothèque nationale a signé une convention avec l'agence de coopération AGIR de la région " Centre " pour la réalisation d'un catalogue collectif des cartes antérieures à 1815 conservées dans les bibliothèques de la région Centre et le déchargement des notices catalographiques réalisées dans la base BN-Opaline qui devient ainsi l'embryon d'un catalogue collectif national des documents cartographiques. C'est là le premier résultat tangible de l'effort de normalisation entrepris depuis plus d'une dizaine d'années.

D'autres projets existent, notamment avec des instituts spécialisés, des bibliothèques universitaires ou des éta-

blissements du secteur public, parmi lesquels l'Institut des Hautes études d'Amérique latine joue le rôle de pionnier. La coopération passe nécessairement par la normalisation, l'idée en est maintenant communément admise. Le

mouvement est lancé et verra son aboutissement dans la réalisation de l'ambitieux projet de Catalogue collectif de France.

-
- (1) International Standard Bibliographic Description for Cartographic Materials
 - (2) International Federation of Libraries Associations and Institutions = Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions
 - (3) Association Française de Normalisation
 - (4) Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire
 - (5) Diplôme de Bibliothécaire-Documentaliste
 - (6) Diplôme Universitaire de Technologie (option Métiers du livre)
 - (7) Centre national de la fonction publique territoriale
 - (8) Répertoire d'Autorités Matières Encyclopédique et Alphabétique Unifié
 - (9) Programme Appliqué à la Sélection et à la Compilation Automatique de la Littérature
 - (10) Fichier de Recherches Automatisées sur les Nouveautés, les Communications et l'Information en Sciences humaines et sociales
 - (11) Voir l'article d'Olivier Loiseaux dans ce numéro
 - (12) Universal Bibliographic Control and International Marc
 - (13) Machine Readable Catalogue
 - (14) Universal Machine Readable Catalogue